

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERNARD, BODEREAU, CAILLAUX, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, NIVON, PEREZ, PONS, PORCHERON et VALENCIER :

Absents excusés : MMES BERTHELET, BROLLES et JURY, MM RONZON et LAVERGNE

Absent ayant donné procuration :

Mme BODEREAU est désignée secrétaire de séance.

Prochain conseil : 22 mars 2021

Ordre du jour :

BUDGET

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la parole à M. AILLOUD, désigné par le conseil municipal.

Ce dernier résume les résultats de l'année 2020 et invite les élus présents, destinataires de tous les documents avec la convocation à poser les questions nécessaires.

Investissement dépenses 2020	608 193.72 €
Investissement recettes 2020	566 734.00 €
Déficit 2020	- 41 459.72 €
Excédent ou déficit années antérieures	37 884.03 €
Déficit cumulé	- 3 575.69 €
Fonctionnement dépenses 2020	1 638 569.14 €
Fonctionnement recettes 2020	1 935 423.94 €
Résultat 2020	296 854.80 €
Excédent ou déficit antérieur	259 708.33 €
Excédent cumulé	556 563.13 €
Intégration non budgétaire	0.00 €
RESULTAT 2020	552 987.44 €
<i>Pour information</i>	
<i>Dépenses d'investissement affectées en reste à réaliser</i>	105 100.00 €
<i>Recettes d'investissement affectées en reste à réaliser</i>	40 000.00 €
<i>Résultat global 2020</i>	487 887.44 €

Malgré une année très difficile à cause de la crise du coronavirus et une baisse notable des recettes de fonctionnement (2 mois de loyers gratuit pour les professionnels ayant arrêté leur activité, pas de périscolaire à Eyzin-Pinet pendant 2 mois et reprise partielle à partir du 16 mai, pas de périscolaire dans les communes extérieures utilisatrices de la cuisine centrale pendant

plusieurs mois), la commune s'en est malgré tout bien sortie grâce à de nombreux efforts dans tous les domaines de dépense et a cherché toutes les aides existantes et ouvertes pour faire face à cette crise.

M. AILLOUD répond aux questions des conseillers.

Vote à l'unanimité

Retour de Monsieur le maire

COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique au conseil que le compte administratif est la conclusion de la comptabilité du côté de la commune, le compte de gestion l'est du côté de la trésorerie. En général, les 2 résultats sont identiques, ce qui est le cas en l'espèce.

Vote à l'unanimité

AFFECTATION DE RESULTAT 2020 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'affectation de résultat.

Résultat de fonctionnement 2020	296 854.80 €
Résultat antérieur à reporter	259 708.33 €
Transfert d'intégration non budgétaire	0.00 €
Résultat à affecter	556 563.13 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 déficit	- 3 575.69 €
Besoin de financement solde des restes à réaliser d'investissement	- 65 100.00 €
Besoin de financement	- 68 675.69 €
AFFECTATION	556 563.13 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	68 675.69 €
Report en investissement D001	3 575.69 €
Report en fonctionnement R002	487 887.44 €

Il tient tout de même à souligner que l'important chiffre de 487 887.44 € est le résultat d'années cumulées d'effort et servira aux projets communaux, notamment l'école.

Vote à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET RESEAU CHALEUR

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la parole à M. AILLOUD, désigné par le conseil municipal.

Comme pour le budget communal, les chiffres du réseau chaleur ont été transmis aux élus avec la convocation et invite ces derniers à poser les questions de leur choix.

Investissement dépenses 2020	0.00 €
Investissement recettes 2020	0.00€
Déficit 2020	0.00 €
Excédent ou déficit années antérieures	0.00 €
Déficit cumulé	0.00 €
Fonctionnement dépenses 2020	29 723.91 €
Fonctionnement recettes 2020	49 198.73 €
Résultat 2020	19 474.82 €
Excédent ou déficit antérieur	7 725.61 €
Excédent cumulé	27 200.43 €
Intégration non budgétaire	0.00 €
RESULTAT 2020	27 200.43 €
<i>Pour information</i>	
<i>Dépenses d'investissement affectées en reste à réaliser</i>	0.00 €
<i>Recettes d'investissement affectées en reste à réaliser</i>	0.00 €
<i>Résultat global 2020</i>	0.00 €

Il est précisé que ce budget est encore en période de rodage (seulement 1^{ère} année de fonctionnement complète) et qu'il devra faire l'objet de recalcul.

M. AILLOUD répond aux questions des conseillers.

Vote à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire montre que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Vote à l'unanimité

AFFECTATION DE RESULTAT 2020 BUDGET RESEAU CHALEUR

Monsieur le Maire présente en conseil les propositions d'affectation pour le budget réseau chaleur :

Résultat de fonctionnement 2020	19 747.82 €
Résultat antérieur à reporter	7 725.61 €
Transfert d'intégration non budgétaire	0.00 €
Résultat à affecter	27 200.43 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 déficit	0.00 €
Besoin de financement solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION	27 200.43 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
Report en investissement D001	0.00 €
Report en fonctionnement R002	27 200.43 €

Vote à l'unanimité

RESEAUX

RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE, CHIFFRAGE DEFINITIF

Monsieur le Maire donne lecture du chiffrage définitif du renforcement électrique nécessaire pour la maison d'autonomie. Les travaux sont estimés à 103 553 € et le syndicat Territoire Energies 38 (TE38) participe à hauteur de 86 114 €. Le coût restant à la charge de la commune s'élève à 16 361 pour les travaux et 1 077 € pour la participation à la maîtrise d'œuvre (soit 17 438 €). Monsieur le Maire indique qu'une ligne haute tension déjà enterrée passe à proximité. Il est prévu d'installer un important transformateur électrique pour alimenter les parcelles, notamment celle de la maison d'autonomie.

Vote à l'unanimité

Mme DIDIER demande si ce renforcement servira également à alimenter le lotissement qui doit se construire de l'autre côté de la rue.

Monsieur le Maire lui répond par la négative. Cet équipement ne servira que pour les 3 parcelles (maison d'autonomie, futur EHPAD et parcelle située entre la route et la maison d'autonomie). La question de l'alimentation du lotissement est une affaire privée.

Monsieur le Maire fait remarquer la chance pour la commune que l'affaire soit traitée par TE38, car la maison d'autonomie est classifiable en tant que logements sociaux, sinon la subvention serait moins importante avec ENEDIS.

RENFORCEMENT RESEAU TELECOM, CHIFFRAGE DEFINITIF

Monsieur le Maire donne lecture du chiffrage définitif pour les travaux de télécom nécessaires pour la maison d'autonomie. Les travaux sont estimés à 14 678 € et il n'y a pas de subventions. Par rapport au dernier conseil, l'estimation a été revue à la hausse passe de 11 000 € à un peu plus de 14 000 €.

Mme DIDIER, comme pour l'électricité, demande si ces travaux ne concernent que la maison d'autonomie et les parcelles autour, Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Vote à l'unanimité

Mme DUPHOT demande s'il n'est pas possible de négocier les montants mais M. PORCHERON lui répond par la négative.

Mme BAUDRAN en profite pour demander où en est l'arrivée de la fibre, Monsieur le Maire lui répond que c'est en cours et que certains logements sont déjà branchés à la fibre.

TERRAIN

ACHAT ROUTE DES MARTINIÈRES

Monsieur le Maire explique que la commune avait engagé des démarches pour classer une voirie dans le domaine public communal. Il demande à M. MANTEL d'expliquer cette situation.

M. MANTEL explique que cette voie n'a pas été classifiée immédiatement car la commune attendait que les réseaux humides soient tirés avant. Toutefois, une des personnes refusait de signer. Monsieur le Maire confirme qu'il manque toujours une signature.

M. BERNARD indique que cette voie n'est pas goudronnée.

Mme BAUDRAN demande les conséquences si une personne ne veut pas signer. Elle s'étonne que ce ne soit pas la majorité qui l'emporte. Monsieur le Maire lui explique que cette démarche doit obtenir l'accord de l'ensemble des propriétaires puisqu'il y a acquisition d'une partie de leurs parcelles.

M. BERNARD fait remarquer que la commune n'est pas obligée de déneiger les voies privées. Monsieur le Maire acquiesce. Il demande également au conseil municipal de se prononcer sur cette question quand bien même il manquerait une signature.

Il explique également que la longueur de voies à une incidence sur les dotations de l'Etat.

Vote à l'unanimité

ACHAT ROUTE DES CARTALETTES

Monsieur le Maire indique que le conseil doit se prononcer pour une même procédure que celle précédente.

M. BERNARD demande si, là aussi, le déneigement est réalisé, M. MANTEL répond que oui. M. BERNARD se demande comment faisait la déneigeuse au bout de la route, M. MANTEL lui répond que c'était de la débrouillardise ou passage chez un voisin conciliant.

Mme DUPHOT demande quel notaire est mandaté pour ces opérations, Monsieur le Maire lui répond que c'est maître Jennifer REMILLIEUX de Vienne.

Mme DIDIER fait remarquer qu'il y a probablement plus cher de frais notariés que d'achat de terrain, Monsieur le Maire lui donne raison.

Vote à l'unanimité

ECOLE

PARTICIPATION CLASSE ULIS

Monsieur le Maire explique que compte tenu du fait qu'un enfant domicilié à Eyzin-Pinet, et que la commune ne compte pas de classe spéciale Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), il est proposé de participer, comme chaque année, à hauteur de 657 €.

** Arrivée de Mme BROLLES

Monsieur le Maire explique que l'école de la Source sollicite un montant supérieur mais que celui-ci a été arrêté il y a plusieurs années à la suite d'une demande d'une école de Vienne. Monsieur le Maire précise que la commune ne participe pas pour les autres classes non-ULIS des écoles privées.

M. DIDIER demande si la commune participerait à la classe ULIS si l'école n'était pas privée. M. PORCHERON lui répond que oui car l'équipement et les besoins sont différents et qu'il n'y a pas de classe ULIS à Eyzin-Pinet. M. PEREZ confirme en indiquant le travail plus fréquent en ateliers et en petits groupes.

M. CHEVALIER demande si la cantine de La Source est fournie par la cuisine d'Eyzin-Pinet, Monsieur le Maire lui répond que si. La commune facture le prix de revient aux institutions qui se chargent de les refacturer aux parents.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'école de La Source est en difficulté financière. Le départ de la classe « Montessori » a provoqué le départ de plusieurs élèves.

Vote à l'unanimité

DIVERS

REGLEMENT BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire explique que ce règlement entre dans le cadre d'une mise en réseau qui est en cours.

Mme NIVON explique au conseil que ce déploiement connaît un peu de retard, surtout devant la réticence de Vienne qui estime que certaines communes auront accès à trop de biens sans réelles contreparties. Eyzin-Pinet, et les communes alentours sont malgré tout déjà reliées au réseau de Pont-Evêque (le trente et +) et les utilisateurs peuvent déjà en profiter.

Mme DUPHOT lui demande si cela couvre la bibliothèque numérique, Mme NIVON lui répond que ce n'est pas encore le cas mais pourrait le devenir.

Cette mise en réseau permettra la mise en place d'actions avec des livres spéciaux (gros caractères, audio...)

M. PEREZ revient sur le règlement et doute de la pertinence d'une période de « tolérance » en cas de retard de retour. Il pense que les retards pénaliseront les lecteurs suivants. Un débat s'engage sur cette question mais Mme NIVON tranche en indiquant que ce premier règlement intérieur est une étape. Il est prévu qu'un règlement commun, à l'échelle du réseau, soit mis en place.

Mme BODEREAU signale au conseil que les bénévoles de la bibliothèque sont volontaires pour ouvrir le samedi matin mais espère accueillir plus de bénévoles pour les aider.

CONVENTION DE SOUSCRIPTION POUR L'ÉGLISE DE CHAUMONT

Monsieur le Maire explique que comme cela avait été fait pour l'église d'Eyzin, l'association du patrimoine eyzinois propose de lancer une souscription auprès de la population pour aider au financement de la rénovation du bâtiment.

Cette fois, l'association souhaite organiser cette souscription avec la participation de la fondation du patrimoine.

Monsieur le Maire espère que l'âge honorable de la cloche de Chaumont incitera les gens à faire un geste.

M. PEREZ demande s'il est prévu de vendre des créations ou de la nourriture sur le parvis, Monsieur le Maire lui répond que c'est à l'association de décider des animations qu'elle souhaite proposer. M. AILLOUD indique en avoir déjà discuté au sein de l'association, une vente de brioche a été évoquée.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS

Adressage

Monsieur le Maire informe le conseil que cette question sera conduite par Mme DUPHOT. C'est un gros travail qui permettra également de bien connaître la commune.

Mme DUPHOT explique la démarche d'adressage qui vise à s'assurer que chaque rue porte un nom et chaque maison un numéro « logique » (continuité ou métrique). Elle donne l'exemple du quartier de Montfort où 5 rues ne sont pas nommées. Il existe également des rues avec le même nom ou une consonnance trop proche sur la commune. Elle invite tous les élus à faire remonter les problèmes connus d'adressage.

Monsieur le Maire informe qu'un message a été passé en ce sens dans le bulletin.

Mme DUPHOT signale au conseil qu'il y aura des noms à choisir. De préférence originaux. Elle a déjà commencé à regarder l'histoire d'Eyzin-Pinet mais celle-ci est limitée question noms propres. M. AILLOUD propose que le nom des anciens maires soient utilisés. Monsieur le Maire explique qu'il y aura une concertation avec les habitants.

Mme BAUDRAN fait état de sa satisfaction lorsqu'un nom de rue et un numéro lui ont été affecté car cela lui a permis de se faire livrer correctement.

Monsieur le Maire se fait aider par La Poste qui rendra prochainement un rapport relevant tous les problèmes et pouvant donner des conseils.

Des élus s'interrogent sur l'obligation de nommer les chemins privés, Mme DUPHOT pose la question de la charge des plaques. M. BERNARD indique que, par le passé, des plaques ont été données pour des lotissements privés. Mme DUPHOT rappelle que ce sera un budget à prévoir.

Nom de la maison d'autonomie

Monsieur le Maire indique que le conseil doit se prononcer s'il veut nommer la maison d'autonomie.

M. BERNARD demande si cela aura un impact sur des possibles subventions, comme cela a été le cas pour la maison de santé, M. PORCHERON lui répond que non puisque la maison d'autonomie est cette fois privée.

Monsieur le Maire invite les élus à faire des belles propositions par mail.

Voiture

Monsieur le Maire informe que la commune va mettre à la vente la Nissan Micra qui était dédiée au policier municipal. Celle-ci demeurait dans un garage depuis un an. La voiture a déjà passé le contrôle technique, quelques remarques ont été signalées mais elle sera vendue en l'état.

M. VALENCIER demande quel véhicule sera affecté au prochain policier, Monsieur le Maire indique que ce point doit être discuté avec Saint Sorlin. Mme DUPHOT demande si les charges seront partagées à 50% avec nos voisins. Monsieur le Maire lui répond que la clé de répartition la plus logique sera celle du nombre d'habitant. En gros 2/3 pour Eyzin-Pinet et 1/3 pour Saint-Sorlin. Mme BODEREAU imagine que le temps de travail sera calculé de la même façon, ce que confirme Monsieur le Maire tout en précisant que les partenaires seront souples en cas de besoins ou de problèmes.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un candidat s'est spontanément présenté et sera reçu mais que le choix définitif sera réalisé par un comité conjoint avec Saint-Sorlin.

Monsieur le Maire signale le besoin d'un policier, surtout pour la sortie des écoles. Il demande l'avis des parents d'élèves présents à ce sujet. M. BERNARD signale qu'il faut toujours être vigilant et M. PORCHERON soutient même s'il précise que cela dépend des jours.

Recrutement du responsable des services techniques

Monsieur le Maire explique au conseil que ce recrutement est très compliqué. Après avoir commencé à viser les fonctionnaires de catégorie B (cadre intermédiaire), faute de succès, la commune a visé les fonctionnaires de catégorie C (encadrement de proximité) et a reçu 2 candidats sur 4 candidatures. L'un était intéressant mais a préféré ne pas donner suite. Ces démarches prennent du temps puisque légalement, un délai de 2 mois est indispensable entre la publicité et la tenue des premiers entretiens.

Concernant le candidat qui a refusé la proposition, M. PORCHERON le regrette car il pense que son charisme aurait permis de rassembler les agents. Mais il perdait trop d'argent et se trouvait loin de son domicile.

Monsieur le Maire informe que les ressources humaines de la commune ont pris contact avec le centre de gestion pour avoir la liste des nouveaux lauréats de concours ou examens. S'il n'y a pas de retours, le poste sera ouvert aux personnels du privé.

Monsieur le Maire signale que la commune n'abandonne pas son projet de recrutement mais qu'il attend un candidat qui permettra d'entraîner les agents en place. Ceux-ci sont compétents et il espère qu'une nouvelle tête les encouragera.

Programmiste future école

Monsieur le Maire informe le conseil que la mission du programmiste a démarré depuis plusieurs mois. Dernièrement, un projet a été proposé mais Monsieur le Maire persiste à avoir des doutes sur la pertinence du projet. Le projet est vendu en une seule tranche pour permettre d'accueillir suffisamment de classes mais pour l'horizon 2050. Monsieur le Maire estime que la construction d'un bâtiment aussi grand dès aujourd'hui est trop lourd et serait sous-utilisé. Il espérait qu'un phasage soit proposé. Le bureau d'étude lui proposait de vider les écoles actuelles pour charger le nouveau bâtiment mais cette solution le gêne, surtout en considérant que beaucoup de classe auront été refaites en 2020.

M. BERNARD demande si un concours d'architecte devra être organisé et si ce ne serait pas le bon moyen d'avoir des propositions supplémentaires, Monsieur le Maire pense que ce devra être probablement le cas. Mais les attentes doivent être fixées avant la sollicitation des architectes.

Mme PONS demande si le surcroît de classe ne permettrait pas de diminuer le nombre d'enfants dans les classes, Monsieur le Maire n'aurait rien contre mais signale que c'est l'éducation nationale qui attribue le nombre d'instituteur, M. PEREZ précise que ce nombre est décidé en fonction du nombre d'enfants, et pas en nombre de classe.

Mme PONS demande s'il ne serait pas possible de louer les locaux vides, et de créer un accès séparé, en attendant de les remplir, mais Monsieur le Maire souligne que les subventions sont attribuées pour des écoles, pas des bâtiments qui seront loués. Et la question de la sécurité sera permanente, surtout aujourd'hui où le plan Vigipirate est au plus haut.

Mme PONS propose qu'en ce cas, les classes soient bien plus grande que nécessaire et qu'elles soient découpées en fonction des besoins d'ouverture de classe. Mme DUPHOT trouve l'idée séduisante mais pose la question du financement d'un tel bâtiment.

Mme PONS demande s'il y a un réel besoin maintenant, M. PORCHERON lui indique que pour certains point (réfectoire et périscolaire) le besoin existe déjà. L'ouverture d'une classe devrait être pour la rentrée 2022-2023. En ce cas, Mme PONS propose d'attendre cette ouverture pour capitaliser en attendant le besoin mais M. PORCHERON fait remarquer un problème de minutage notamment en temps de construction. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a également un besoin immédiat au sujet du réfectoire et de la garderie.

M. BERNARD signale qu'il y a beaucoup d'inconnus sur le sujet, sans compter les contraintes sanitaires. M. PORCHERON fait également état des impératifs des enseignants, comme de ne pas voir de classes isolées.

Modification du PLU

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a adressé un courrier au Président de Vienne Condrieu Agglomération pour lancer la procédure de modification du PLU.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mme NIVON informe le conseil que la commune a engagé une démarche de rédaction du PCS. Celui-ci aurait dû être fait il y a de nombreuses années. Il sera rédigé avec l'assistance de la sous-préfecture et d'un commandant du SDIS. Ce PCS doit permettre de faire face à toutes sortes de situations, il doit notamment recenser les numéros utiles car, en cas d'évènement dramatique,

l'élue en charge doit pouvoir avoir rapidement accès à tout. Exemple, que faire si un car s'écrase dans la descente de Pinet, pire si ce sont des personnes étrangères.

Monsieur le Maire indique que le PCS doit être simple mais doit pouvoir répondre à tout.

Mme NIVON évoque la possibilité de mutualiser des équipements avec les voisins.

Mme NIVON souhaite la création d'un groupe de travail avec des élus.

La première étape consistera à réaliser un annuaire de crise rassemblant les moyens de contacts des élus, des entreprises mobilisables, les numéros d'urgences voisins et institutions importantes.

Dans un deuxième temps, il conviendra d'identifier les canaux de communications, recenser les moyens... Un appel aux volontaires a été réalisé dans le bulletin pour servir de relais dans les quartiers en cas de catastrophe.

La question des entraînements a été posée.

Commission ciné'été

Mme NIVON informe le conseil que beaucoup de questions demeurent mais que le ciné devrait être maintenu, surtout que la séance d'Eyzin-Pinet est généralement prévue fin août.

Les élus présents n'ont pas d'objections. Mme NIVON demande l'autorisation de choisir le film sans solliciter les élus compte tenu de la possible urgence.

Monsieur le Maire en profite pour évoquer le Caravan'Jazz, Mme NIVON fait remarquer que ce devrait être au tour d'Eyzin-Pinet. Monsieur le Maire espère que compte tenu de la jauge fixée à 5000 personnes assises, le Caravan'Jazz pourra être maintenu.

INTERCOMMUNALITE

Dotation de compensation

Monsieur le Maire évoque la dotation de compensation négative. Il explique au conseil que les 4 communes qui doivent donner de l'argent à l'intercommunalité travaillent de concert pour supprimer cette dotation de compensation négative. C'est un point que Monsieur le Maire ne lâchera pas.

Equipements sportifs

M. VALENCIER revient sur la commission relative aux équipements sportifs. Il a été longuement question de l'aménagement de la piscine couverte de Vienne à Saint Romain. D'après les estimations, le bassin devrait être fermé pendant 2 ans, notamment les étés 2021 et 2022. La piscine d'Eyzin-Pinet devra prendre à sa charge une partie de la fréquentation mais une négociation est en marche pour essayer d'étaler le besoin sur tout le territoire.

La question de l'ouverture élargie de la piscine (de mai à septembre inclus par exemple) d'Eyzin-Pinet a été posée mais se posera la question des personnels affectés.

Tourisme

Mme NIVON revient sur la commission tourisme et le schéma touristique qui a été voté par la précédente majorité. Selon ce schéma, il y a peu à attendre pour Eyzin-Pinet.

A noter que si des particuliers veulent ouvrir des gîtes à Eyzin-Pinet, il convient de les rapprocher de l'office du tourisme qui pourront les aider.

Mme DIDIER demande s'il n'est pas possible de mettre la tour de Pinet en valeur, M. PORCHERON signale que cette tour appartient à une personne privée, Monsieur le Maire indique que cette question a déjà été évoquée sur l'ancien mandat mais que cet achat composera surtout une dette. Une première estimation de 250 000 € avait été réalisée pour pouvoir sécuriser les abords et mettre en valeur la tour.

Mme DIDIER demande si cet édifice n'est pas classé, Monsieur le Maire lui répond que non mais que le propriétaire pourrait peut-être engager des démarches en vue de la classer et obtenir des subventions.

Mme PONS, au sujet du tourisme, évoque l'existence d' « escape-game ». La crise du coronavirus les empêche d'intervenir en intérieur, aussi propose-t-il de nouvelles activités en extérieur. Plusieurs élus sont intéressés par cette idée. L'office du tourisme pouvant en faire la publicité. Mme NIVON pense qu'à ce sujet, les forêts alentour pourraient attirer.

QUESTIONS DIVERSES

Mme DIDIER revient sur la question de l'extinction de l'éclairage public à partir d'une certaine heure. Monsieur le Maire indique qu'effectivement c'est un point qu'il faut s'occuper. M. PORCHERON signale que c'est également une proposition du CME, Monsieur le Maire pense que si ce projet est porté par le CME, cela pourra être mieux accepté par les habitants.

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme Lagasse, ancienne élue, est décédée. Un courrier de remerciement a été adressé par la famille au conseil à la suite des condoléances adressées par la commune.

Mme BODEREAU évoque la matinée nettoyage de la nature et du village qui sera organisée le 20 mars avec les chasseurs. L'accueil des participants est prévu le samedi à partir de 9h00. Une affiche a été préparée en ce sens.

M. PORCHERON demande au conseil s'ils ont des remontées à faire au sujet du déneigement. Quelques remontées limitées sont réalisées. M. PORCHERON indique avoir bien fait partir la saleuse à partir de 8h30 mais qu'il lui a fallu du temps pour faire le tour.

Séance levée à 22h15